

Vie du Comité XXXVI^e Assemblée Générale du CFC

(Saint-Mandé - 30 mars 1994)

Allocution du Président

par Monique Pelletier

Je vais introduire brièvement l'Assemblée Générale. Je laisse à Pierre Planques, secrétaire général du Comité Français de Cartographie, le soin de vous donner un rapport complet sur les activités du Comité.

Pour ma part, je retiendrai pour l'année 1993 la signature, le 23 novembre, du Code de pratiques légales en matière d'édition cartographique, après son étude par le groupe de travail sur la protection de la production cartographique, animé par Jean-Philippe Grelot.

Comme vous le savez, le Comité, dont la fonction internationale est importante, a coordonné, en mai 1993, la participation française à la 16^e Conférence cartographique internationale de l'A.C.I. qui a rendu un hommage à la cartographie française en décorant Jacques Bertin.

Enfin, vous avez reçu le numéro 1 de la *lettre du C.F.C.* de janvier 1994. C'est une feuille de liaison qui sera d'autant plus vivante que vous n'oublierez pas de lui transmettre les nouvelles les plus importantes et les

plus récentes de notre profession.

Le Comité compte sur ses membres pour lui rendre le dynamisme qui lui fait actuellement défaut. Un petit nombre participe à la gestion quotidienne du Comité, et comme chaque année, je tiens à remercier les permanents du secrétariat, le secrétaire général et le trésorier, et ceux qui assurent la publication du *Bulletin*. Mais nous avons besoin d'autres types de collaboration que nous espérons réunir autour de projets bien définis.

Personnellement, je prendrai part à cette réflexion, mais je vais laisser la place de président à une personnalité qui sera désignée durant la prochaine séance du conseil. J'ai assumé ce que je considère comme un long intérim. Je pense avoir rendu quelques services, mais je suis consciente de mes limites. D'autres sont mieux qualifiés que moi pour donner au Comité un nouveau départ.

Je vous remercie de votre attachement au Comité, et je suis sûre que les nouveaux thèmes de réflexion qui vont vous être proposés sauront mobiliser les énergies.

Rapport général d'activité, année 1993

Par Pierre Planques, Secrétaire général du CFC

Le principal événement de l'année 1993 a été la 16^{ème} Conférence Cartographique internationale, qui s'est tenue à Cologne du 3 au 9 mai 93.

Cette conférence était organisée par l'ACI, Association Cartographique Internationale. La participation française était dans la bonne moyenne européenne (une vingtaine de participants au total - la plupart appartenant au CFC - , 5 communications, une présentation à la séance poster).

Je ne reviens pas en détail sur cette conférence de Cologne qui a fait l'objet d'un compte rendu dans le *Bulletin* n° 138 du mois de décembre dernier. Je rappellerai cependant que quelques membres du CFC occupent des postes de responsabilité au sein de l'ACI ; Melle PELLETIER, que nous connaissons bien, est présidente de la commission sur l'histoire de la Carto-

graphie, M. GALTIER préside la commission sur la Cartographie thématique à partir d'images spatiales et, enfin, M. GRELOT, notre vice-président, est secrétaire général-trésorier de l'ACI.

Le CFC a également participé à diverses manifestations en 1993 :

- Conférence internationale sur l'histoire de la Cartographie à Chicago, en juillet,
- Congrès annuel de l'IFLA, à Barcelone, au mois d'août,
- Séminaire sur la conservation des documents cartographiques à Moscou,
- Organisation d'une journée sur l'histoire de la cartographie à la BN, le 16 mars 1993.

En dehors de ces manifestations, le CFC a eu d'autres activités au cours de cette année 93 :

- la participation, en collaboration avec l'ACI, à la réalisation et à l'impression d'une plaquette décrivant les structures et le fonctionnement de l'ACI. Tous les membres du CFC ont reçu cette plaquette qui était un supplément au n° 135 du *Bulletin*.
- l'activité des Commissions et Groupes de travail avec

- d'une part, un effort de recentrage du travail des commissions par l'élaboration de termes de référence. Les présidents des commissions feront tout à l'heure le point sur leurs travaux,

- d'autre part, la réalisation et la signature du "Code de pratiques loyales en matière d'édition cartographique", code élaboré par le groupe de travail présidé par M. GRELOT.

Rappelons que ce code est destiné à préserver le patrimoine des cartographes qui sont actuellement confrontés à la numérisation pirate de leurs fonds cartographiques, et à la reproduction frauduleuse de leurs bases de données.

Le texte de ce code, qui a été signé le 23-11-93, par le syndicat national de l'édition et le CFFC se trouvera dans le bulletin n° 139 (mars 94) que vous recevrez la semaine prochaine. M. GRELOT pourra vraisemblablement vous donner plus d'informations sur ce code tout à l'heure.

- enfin, la rédaction du Bulletin du CFC qui représente un gros travail pour le secrétariat et, en particulier, pour Mme SAGLIO que je tiens à féliciter pour sa remarquable efficacité.

On notera également l'édition de la *Lettre du CFC* qui est destinée à être un lien entre les membres du Comité, lien plus facile à utiliser et à mettre en oeuvre que le Bulletin.

Comme cela a été dit dans le premier numéro de *La Lettre du CFC*, celle-ci est destinée à être un lien entre les membres de notre association et à les tenir informés de "l'actualité du monde cartographique". Son contenu dépend donc essentiellement de vous, qui participez à cette actualité du monde cartographique. Cette lettre vous est donc largement ouverte si vous avez des informations à diffuser, des questions à poser, etc... N'hésitez pas à vous adresser au secrétariat. Nous avons déjà reçu certains messages et informations dont nous vous ferons part dans la prochaine "*Lettre*".

Je voudrais également donner quelques informations sur la partie invisible de l'activité du Comité :

- Quelques nouveautés "matérielles" destinées à faciliter la vie du secrétariat ont été acquises ; télécopie, répondeur téléphonique, machine à affranchir.

- Trésorerie : recentrage et restructuration des avoirs du CFC (M. MAUGENS, notre trésorier, pourra nous en dire un peu plus).

Autre problème concernant la trésorerie ; les tarifs abonnement. Les tarifs actuels datant de 1990, une petite révision s'impose. On constate qu'actuellement le Bulletin revient à environ 100, 00 F par numéro (affranchissement compris). Compte tenu de quelques ventes à l'unité, le prix est sensiblement ramené à 85, 00 F.

Lors de la séance du Conseil qui s'est tenue le 5 octobre dernier, il a été décidé de proposer à partir de 1995 les tarifs suivants :

Tarifs proposés pour 1995	Tarifs actuels (1990)
Membre actif : 340, 00	300, 00
Membre collectif :	
900, 00 pour 2 délégués	850, 00
340, 00 par délégué suppl.	300,00
Membre associé :	
470, 00 par personne physique	425, 00
900, par personne morale (2 repr.)	850,00
470, 00 par représentant suppl.	425, 00

ce qui représente une augmentation située entre 1,1 et 2,8 % par an, sur la période indiquée.

Bien que ce problème des tarifs ne soit pas soumis à vote, il est préférable d'avoir l'avis de l'Assemblée Générale.

Par ailleurs, pour ce qui est du prix de vente au numéro, il a été décidé de se rapprocher de la vérité (qui se situe sensiblement à 85, 00 F) en fixant le prix à 70, 00 F (actuellement 60, 00F).

Enfin, pour ce qui est des abonnements Etrangers, il a été décidé de se rapprocher graduellement des tarifs France, car la différence qui semblait due aux tarifs d'affranchissement ne se justifie plus. C'est pourquoi le tarif Etranger pour 1995 a été fixé à 290, 00 F (actuellement 240, 00 F). En quelques années, les tarifs France et Etranger devraient donc se retrouver au même niveau.

Le secrétariat a fonctionné normalement, tout au long de l'année, les mardi et jeudi après-midi, avec Mesdames ALEXIS et SAGLIO qui se partagent efficacement le travail, Mme SAGLIO s'occupant surtout du Bulletin, comme je l'ai indiqué tout à l'heure, et Mme ALEXIS s'occupant, avec beaucoup de détermination, des multiples choses qui font la vie du Comité; inscriptions, abonnement, demandes de renseignements, fichier des membres du comité, courrier, etc... A nos deux secrétaires, je tiens à exprimer mes remerciements.

Je remercie également les diverses personnes qui ont contribué au bon fonctionnement du comité :

- M. CARREZ, Directeur Général de l'IGN, qui nous offre le local du secrétariat,

- le Ministère des Affaires Etrangères pour son aide matérielle, ainsi que Messieurs LOUDET et VANLAUWE qui facilitent généralement l'obtention de cette aide.

- les divers bénévoles et, en particulier, Messieurs CHAPPÉ et DEJEUMONT, qui ont effectué toute l'année un important travail sur le Bulletin, sur le rangement des archives, ou sur la tenue de la comptabilité du Comité.

Pour terminer, je souhaite que tous les membres du Comité aient à coeur de participer à la bonne marche de notre association. Cette participation peut revêtir de nombreuses formes, suivant la sensibilité de chacun ; travail au sein de certaines commissions, prise de responsabilité au sein du CFC, rédaction d'articles pour le Bulletin, etc... il reste beaucoup à faire, et le travail pour les bonnes volontés ne manque pas.

Je vous remercie de votre attention.

RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 1993 ET PROJET DE BUDGET DE L'EXERCICE 1994

présentés par Monsieur Alain Maugens, Trésorier.

Exercice du 1/02/1993 au 31/01/1994

I - RAPPORT FINANCIER DE L'EXERCICE 1993

a) Etat des adhérents

	Membres d'honneur	Membres actifs	Membres collectifs	Membres associés	Membres cotisants	Total général	Correspondants et divers
Adhérents en 1993	19	74	91	8	173	192	70

b) Recettes de l'exercice

Contribution du Ministère des Affaires Etrangères		143.000,00 F
	Membres actifs Membres collectifs Membres associés	63.250,00 F
Participation aux frais de publication	Correspondants étrangers Publications diverses	15.911,43 F 9.653,35 F
Publicité		1.897,60 F
Réunions, divers :		247,30 F
	TOTAL	233.959,68 F

c) Dépenses de l'exercice

Personnel : salaire	67.414,88 F	
Personnel : charges sociales	51.724,12 F	
Fournitures bureau	3.066,53 F	
Affranchissement	17.806,10 F	
Téléphone	1.712,57 F	
Bulletin : impression + plaquette ACI	53.254,41 F	
T.V.A.	297,60 F	
Cotisation A.C.I.	8.775,00 F	
Matériel télécom.	6.864,20 F	
Congrès, réunions	6.815,80 F	
Divers	1.263,50 F	
	TOTAL	218.994,71 F

d) Balance au 31 janvier 1994

• Recette de l'exercice) _____	+ 233.959,68 F
• Dépenses de l'exercice _____	- 218.994,71 F
• Solde créditeur de l'exercice _____	+ 14.964,97 F
• Solde créditeur des exercices antérieurs _____	+ 560.490,62 F
• Intérêts C.N.E. _____	+ 5.284,78 F
• Plus-value SICAV _____	+ 19.891,98 F
Total disponible _____	600.632,35 F

L'actif disponible au 31 janvier 1994 se décompose comme suit :

• Avoir C.C.P _____	198.938,63 F
• Avoir Société Générale _____	6.959,22 F
• Avoir en caisse _____	188,60 F
• Avoir C.N.E _____	122.724,30 F
• Avoir SICAV associations (valeur au 31/01/94) _____	271.821,60 F
Total actif _____	600.632,35 F

II - PROJET DE BUDGET DE L'EXERCICE 1994

a) Prévisions des recettes

• Contribution Ministère des Affaires Etrangères	143.000,00 F
• Cotisations membres	63.000,00 F
• Correspondants étrangers	16.000,00 F
• Publications diverses	5.000,00 F
• Publicité	2.000,00 F
TOTAL	229.000,00 F

b) Prévisions des dépenses

• Salaires	68.000,00 F
• Charges sociales	53.000,00 F
• Fournitures de bureau diverses	5.000,00 F
• Matériel informatique	15.000,00 F
• Assurance matériel	2.500,00 F
• Affranchissement	20.000,00 F
• Téléphone	2.000,00 F
• Bulletin	40.000,00 F
• Cotisation A.C.I. 1994	10.000,00 F
• Promotion C.F.C.	13.500,00 F
TOTAL	229.000,00 F

RAPPORT D'ACTIVITÉ 1993 DE LA COMMISSION "DOCUMENTATION"

Par M. Duchemin

La commission "documentation" du Comité français de cartographie a poursuivi cette année ses activités sur le même axe que les années précédentes : conception et rédaction de textes normatifs en vue de la mise en place d'un réseau documentaire des cartothèques et visite d'établissements.

La commission forme, au sein de l'AFNOR, l'essentiel du groupe d'experts chargé de la rédaction de textes concernant les documents cartographiques.

Après le fascicule de documentation Z 44-067 concernant la description des documents cartographiques, publié en 1991, elle a remis à l'AFNOR au début de 1993 le manuscrit d'un autre texte concernant la structure des noms géographiques. Ce texte, après enquête publique, a été homologué comme norme française le 20 septembre 1993, sous la référence NF Z 44-081.

Il faut noter que, sur ce plan, la France fait oeuvre de pionnière puisqu'il n'existe aucun texte comparable au plan international. Plusieurs projets sont à l'étude à l'étranger et nos collègues, notamment anglais, espagnols, néerlandais... et américains, à qui j'ai fait part de la genèse de ce texte au cours de nos réunions IFLA, se montrent très intéressés par la lecture de cette norme.

La commission est actuellement en train de finaliser le texte d'un troisième texte ; il s'agit d'un fascicule de documentation illustré d'exemples commentés relatifs à l'application des deux normes précédentes. Ce troisième volet de la trilogie, programmé par l'AFNOR pour paraître à l'automne 1994, portera la référence Z 44-068.

Le futur axe de travail de la commission, déjà abordé au cours de quelques réunions, portera sur la compatibilité des différents formats MARC utilisés dans les bibliothèques. La création de la Bibliothèque nationale de France, c'est-à-dire la fusion de la Bibliothèque nationale et de la Bibliothèque de France en un seul et même établissement laisse augurer quelques heureux présages ; les cartes acquises pour le futur public de Tolbiac seront cataloguées dans la base BN-OPALINE qui, par ailleurs, commence à devenir un catalogue collectif puisqu'elle intègre les données de cartes conservées dans les bibliothèques de la région Centre.

Enfin, il semble que le CD-ROM multimedia, tant réclamé par les membres de la commission... et par quelques autres, soit enfin inscrit parmi les programmes à réaliser.

La commission a, en outre, visité plusieurs établissements produisant ou conservant des documents cartographiques. Au cours de ces visites, nous demandons généralement une présentation de l'organisme, le cas échéant, une visite des services de production et la cartothèque.

Depuis la dernière Assemblée générale, nous avons

visité : l'Institut français du pétrole et les installations du Beicip,

- la Direction production et transport de Gaz de France, - tout récemment, nous avons organisé un voyage d'études à Toulouse pendant lequel, en quatre demi-journées, nous avons pu visiter le CNES, IGN-Espace, le GDTA et Spot Image.

En guise de conclusion, il faut souligner l'importance de ces visites qui, non seulement, permettent aux membres de la commission de découvrir des établissements parfois peu connus ou éloignés, mais aussi permettent de tisser d'utiles relations entre professionnels

RAPPORT D'ACTIVITÉ 93 DE LA COMMISSION "ENSEI- GNEMENT ET FORMATION DES CARTOGRAFES"

Par M. Bernard Rouleau

Les travaux de la Commission IV ont été dominés une fois de plus, au cours de cette année écoulée, par les problèmes concernant la création d'un Brevet de Technicien Supérieur en Cartographie, le fameux BTS dont j'ai eu déjà l'occasion de vous parler depuis plusieurs années. Mais, maintenant, après de longues années d'attente et de discussions, le principe de sa création a été adopté l'an dernier par le ministre. Et l'on avait même envisagé la possibilité de mettre rapidement au point les modalités pratiques de son inventeur. Mais il s'est vite avéré que l'inspection générale avec laquelle nous sommes en cheville dans cette affaire, demandait au préalable un complément de précisions, notamment quant au contenu des enseignements à prévoir, du matériel nécessaire dans l'optique d'une formation de plus en plus informatisée, enfin, des besoins en enseignants qui en découlent.

Les questions juridiques ou statutaires avaient déjà fait l'objet d'un règlement il y a un an ; établissement d'une convention de partenariat entre le ministère et l'IGN. Indépendamment des séances ordinaires que nous avons tenues en mars et mai 93, nous avons donc été amenés à organiser après, plusieurs réunions de travail, en juin, septembre et décembre, les deux premières au lycée Estienne, la dernière à Saint-Mandé, toutes avec la présence du proviseur du Lycée Estienne (qui nous a fait visiter son établissement le 16 septembre).

Ces réunions ont permis de préciser la plupart des points que je viens d'évoquer, mais il a semblé, au mois de décembre, que le proviseur ne pouvait plus donner suite à son acceptation d'héberger la nouvelle promotion, les nouvelles normes de sécurité ne permettant pas à ses locaux d'accueillir le matériel informatique prévu pour accompagner la mise en place du BTS. Ceci

retarde d'autant l'ouverture, à prévoir maintenant en 1995. Mais, qui offrira un toit au BTS ? L'IGN ? C'est maintenant la question.

A l'issue de cette réunion, nous a été faite une présentation des techniques mises en oeuvre à l'IGN pour l'établissement des bases de données et de leurs applications cartographiques, ainsi qu'une démonstration du système d'information géographique ARC/info.

Indépendamment de ces problèmes de création d'enseignements et de formations, notre commission n'oublie pas qu'elle a à faire face à d'autres tâches : recense-

ment des formations existantes, inventaire des établissements de formation, dans l'optique d'un conseil et d'une orientation des jeunes, inventaire des ouvrages d'enseignement. A ce propos, la seconde édition, en anglais, du tome 1 du Basic Cartography m'est parvenue. Ceci veut dire que l'ACI compte sur nous pour en assurer l'édition française, officiellement prévue, en tout cas sa traduction.

Notre commission a donc encore du pain sur la planche et accueillera avec grand plaisir tous ceux qui souhaiteront participer à ses travaux. D'avance, merci.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LA "PROTECTION DE LA PRODUCTION CARTOGRAPHI- PHIQUE

Par M. Jean-Philippe Grelot

Le "Code de pratiques loyales en matière d'édition cartographique" a été signé le 23 novembre 1993 par le président du Syndicat National de l'Édition, par le président du Groupe des livres pratiques du Syndicat National de l'Édition, et par la présidente du Comité français de Cartographie. Au 29 mars 1994, treize éditeurs, organismes et sociétés se sont engagés à le suivre : le B.R.G.M., Casterman, La Découverte, Didier Richard, Grafocarte, Gründ, l'I.G.N., Klik Développement, Martorana, Franck Mercier, Metod, Michelin, le S.H.O.M.

Le code a été présenté lors de la 16e Conférence cartographique internationale de Cologne, en mai 1993 ("Protection de la production cartographique", actes de la 16e conférence cartographique internationale, vol. 2 pp. 1063-1071). Il est publié dans le Bulletin du Comité français de cartographie de mars 1994 (N° 139, pp. 7-10) et présenté lors de la conférence EGIS-MARI'94 (1 avril 1994).

Les termes de référence du groupe de travail pour 1994 sont :

- participer, avec le Syndicat national de l'édition, à la mise en place de la commission de suivi prévue par le code,
- recueillir les engagements de la part de membres du CFC envers le code,
- étudier les applications à la production cartographique de divers textes législatifs (proposition de directive européenne sur les bases de données, dépôt légal des bases de données, etc) ; publier les résultats de ces études dans le Bulletin du Comité.